

**7 mars 2019**

## Participants :

### Professionnels du transport

Christian BOUIN	Transports Bouin - Directeur
Jean-Louis DA COSTA	STEF – Responsable formation
Stéphanie DE CARVALHO	Panalog - Chargée de formation
Mickaël GOALEC	Routiers Bretons- DRH - Président CRFPTL
Muriel HAUGEARD	Groupe Le Calvez - DRH
Marie LABARRE	Groupe Guisnel – DRH
Anne-Sophie LAUTREDOUX	Le Calvez - Gestionnaire de formation
Samuel MEGRET	Transports Couvert-Muret - Resp. Adm.-financier
Frédéric MOREAU	Martin-Brower France - Resp Transport
Cécile POIRIER	Lahaye Global - Resp recrutement
Julie POURIAS	Gautier Fret Solutions - Responsable recrutement
Adeline TESSIER	Le Calvez Surgelés - Assistante RH
Morgane TREHARD	Ressources T - Envie DRH
Emmanuel VIOLLE	Delanchy Transports - DRH

### Organisations professionnelles

Olivier GOUGEON	FNTV Bretagne
Simon LOISEAU	FNTR Bretagne – Responsable juridique

### Invités: Administrations, OPCA, Pôle Emploi ...

Pierrick BIHAN	DIRECCTE Bretagne - Chargé de mission dev. des entreprises
Antoine DE LIPOWSKI	CARSAT Ingénieur conseil
Aurèlie GAULIN	Région Bretagne - Chargée de mission emploi formation
Valérie LARDIERE	AFTRAL - Directrice de centre
Nicolas MESSIEUX	OPCA Transports & Services - Adjoint de délégation
Philippe PAULHIAC	Pôle Emploi – Directeur adjoint des opérations Bretagne
Jean-Pierre PICHAVANT	CFA AFTRAL – Directeur
Cécile TRIBALLIER	Région Bretagne – Resp. de dispositif formation

### Collaborateurs AFT

Emilie BOULIN	Chargée de mission prévention des risques pro.
Éric GODEFROY	Délégué Régional
Sylvie PELE	Assistante Délégation Régionale

## Personnes excusées :

### Professionnels du transport

Éric ARNAL	Groupe Désert – RRH
Éric BARBET	Transports Mesguen
Xavier CAMINATI	Cobigo
Audrey FROSTIN	Ets LE GUEVEL – Responsable formation
Virginie GAILLARD	STG – Resp Emploi Formation
Bernard LE FLOCH	Déménagements Le Floch - Dirigeant
Laurence QUERE	STEF Transports – Directrice de Filiale

## Organisations professionnelles

Karine DUBOIS	FNTR - GEIQ Transport Bretagne
Anthony ROUXEL	FNTR Bretagne - Délégué Régional
Philippe MUNIER	TLF - Délégué Régional

## Invités: Administrations, OPCA, Pôle Emploi ...

Rodolphe ALLIOD	OPCA Transports & Services - Délégué Inter-Régional
Gaël GEORGELIN	Education Nationale – IEN ET Economie Gestion
Gaud COLAS	Klésia - Déléguée Transport Ouest
Nolwenn ROBERT	CFA Promotrans - Directrice

Le Président du CRFPTL, Mickaël GOALEC, ouvre la réunion, remercie les membres du CRFPTL d'être toujours aussi fidèles, et souhaite la bienvenue aux nouveaux participants car il est important pour nos échanges d'accueillir régulièrement de nouveaux membres.

L'ordre du jour de ce CRFPTL a été construit de façon à s'appuyer sur l'ordre du jour de la réunion des présidents de CRFPTL qui aura lieu le 19 mars prochain. Les différents CRFPTL Régionaux sont invités à donner leur avis sur un certain nombre de sujet, ces avis seront remontés au national avant la réunion des présidents de CRFPTL. Mickael GOALEC assistera à cette réunion.

## Rappel de l'ordre du jour

- 1. Evolution de la Formation Continue Obligatoire (FCO) des conducteurs professionnels**
  - Transposition de la Directive 2018/645 du 18 avril 2018 modifiant la Directive 2003/59 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs.
  - Orientations souhaitées par le Ministère.
  - Echanges sur les éventuelles évolutions (thématiques et modulation).
- 2. Accès à la profession par la voie de l'examen d'Attestation de Capacité**
  - Contexte général et spécificités par attestation de capacité.
  - Pistes de réflexion – Actions à envisager.
- 3. « Marque employeur », présentation du projet « TISSER »**
  - La marque employeur est l'image d'une entreprise auprès de ses employés et des candidats potentiels, et inclut par extension les efforts de marketing qui visent à l'améliorer et à la communiquer
  - «TISSER» : Transmettre les Informations et les Savoirs des Séniors Exploitants Routiers
- 4. Innovation**
  - Présentation de la commission prospective - LAB
  - Echanges sur les thématiques à développer.
- 5. Informations/Echanges/Questions diverses**
  - Point sur les actions «Tremplin», Prévention des risques professionnels, action QVT TRM de l'Aract, expérimentation Acteur Prévention Secours (APS) en formation initiale.
  - Présentation du projet « Village des métiers du transport et de la logistique » en partenariat AFT et Bretagne Supply Chain (BSC)

Le compte-rendu du dernier CRFPTL est approuvé (25 octobre 2018)

Nous avons remis à chaque participant un dossier avec :

- Compte-rendu du dernier CRFPTL
- Document d'information sur l'articulation : Comité d'Observation de l'Emploi et de la Formation (COEF) et Comités Régionaux de la Formation Professionnelle Transport et Logistique (CRFPTL)
- L'ordre du jour de la réunion des présidents des CRFPTL prévue le 19 mars prochain.
- Note d'information sur les résultats à l'examen de l'Attestation de Capacité
- Bilan opération Tremplin Bretagne. Etat au 02/03/2019
- Un point sur les actions d'informations et d'orientation menées par la Délégation Régionale de l'AFT depuis janvier 2019 et sur celles déjà programmées.
- Bulletin d'adhésion 2019 à l'AFT
- Synthèse OPTL 2018 Bretagne
- Un questionnaire vierge relatif à l'enquête annuelle menée par l'AFT auprès des entreprises de la branche dans le cadre de ses travaux à l'OPTL

## Articulation CRFPTL / COEF

Éric GODEFROY (Cf PowerPoint)

« Le **Comité d'Observation de l'Emploi et de la Formation** professionnelle transport est un comité technique regroupant les acteurs qui œuvrent à l'accès aux métiers du Transport et de la Logistique. C'est un espace de réflexion et d'échanges.

L'AFT met en œuvre le COEF, lequel a vocation à apporter des réponses aux enjeux auxquels fait face la formation professionnelle et la gestion des compétences dans le secteur des transports. Il traite des dossiers techniques liés à la formation et à son cadre réglementaire. Il formule des propositions dans les domaines touchant à la conception, l'organisation et l'évolution de la formation professionnelle.

La réunion du bureau est organisée conjointement avec une réunion des présidents CRFPTL

- *Matin* : réunion de travail des Présidents de CRFPTL, Synthèse des positions qui peuvent être utilisées pour le bureau de l'Après-Midi
- *Après-midi* : se tient en parallèle le bureau du COEF, réunions ou ateliers pour les présidents de CRFPTL dans le cadre de projets menés par l'AFT ou proposés par eux

Les CRFPTL se réunissent dans les deux mois après le bureau et avant la plénière, pour faire remonter les propositions et exprimer les témoignages. La plénière du COEF est programmée dans les deux mois suivants une réunion du bureau. »

### Prochaines échéances

Réunion du bureau du COEF le 19 mars, avec une réunion des Présidents de CRFPTL

Réunion du COEF le 18 avril

Du fait de ces échéances, il nous a été demandé de travailler en région et de recueillir l'avis des entreprises sur les thèmes suivant :

- Réforme de la FCO
- Accès à la Profession
- Innovation
- Marque Employeur.

## Evolution de la Formation Continue Obligatoire (FCO) des conducteurs professionnels

- Transposition de la Directive 2018/645 du 18 avril 2018 modifiant la Directive 2003/59 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs.
- Orientations souhaitées par le Ministère.
- Echanges sur les éventuelles évolutions (thématiques et modulation).

### L'organisation de la FCO : aujourd'hui

Stage **5 jours consécutifs** ou 2 sessions de formation de **3 jours** puis **2 consécutifs** soit :

- 35 h tous les 5 ans
- Réalisé dans la dernière année
- Un programme unique pour tous

Aujourd'hui clairement il nous est demandé de recueillir l'avis des professionnels sur le dispositif de formation continue actuel ; comment renforcer la FCO, la moderniser, la transformer en une formation plus modulable, et comment organiser les modules de formation sur 5 ans.

### Remarques :

**Muriel HAUGEARD :** *Il faut un dispositif de formation adapté à tous en corrélation avec les exigences du métier d'aujourd'hui. Nous avons un formateur interne et il intervient sur des sujets différents et adaptés à l'entreprise en lien avec la réalité terrain de notre entreprise. Mais toutes les entreprises n'ont pas de moniteur d'entreprise, et quand bien même les salariés les plus éloignés des sièges sociaux ne peuvent pas se contenter de cette solution. Il faut pouvoir leur proposer de suivre une FCO avec un programme de formation adapté, modulable et en lien avec la réalité terrain.*

**Mickaël GOALEC :** *Les formateurs ne sont pas des spécialistes en tout (exemple : le thème de l'hygiène de vie), ce qui peut les amener à ne pas ou à mal traiter un sujet parce qu'ils ne le maîtrisent pas.*

**Emmanuel VIOLLE :** *aujourd'hui les conducteurs s'ennuient en FCO, les conducteurs ne sont plus habitués à rester en salle à écouter un cours parfois trop théorique. Il faut utiliser des outils plus innovants, un système interactif, faire varier « les plaisirs », susciter l'intérêt. Le passage de 3 à 5 jours n'a rien apporté de plus*

**Christian BOUIN :** *effectivement le contenu ne s'est pas densifié, c'est le même programme étalé sur 5 jours*

**Frédéric MOREAU :** *un constat : pas assez d'heure de conduite aujourd'hui en FCO. Et l'entreprise aurait besoin d'un retour précis de ce que les conducteurs ont appris en formation*

**Antoine DE LIPOSWKI :** *le contenu actuel de la FCO n'apporte pas de compétences suffisantes pour garantir la sécurité.*

**Mickaël GOALEC :** *il est insuffisant de s'arrêter à la sécurité routière, car on sait que la plupart des accidents se produisent véhicule à l'arrêt, y compris les très graves et les mortels qui n'arrivent pas seulement en conduite. Et pour en analyser les causes, il ne faut pas se limiter au contexte professionnel mais aussi prendre en compte le contexte personnel et même sociétal.*

*La santé et la sécurité au travail, la prévention en matière d'addictions de manque de sommeil, d'hygiène de vie... sont donc des thèmes incontournables.*

*En ce qui concerne le sujet de la protection de l'environnement, ce n'est pas à mon avis un sujet spécifique de la FCO : il concerne toutes les entreprises et tous les salariés dans tous les domaines d'activités.*

**Muriel HAUGEARD :** *l'Eco conduite demeure utile en dehors même et en complément de la FCO*

**Marie LABARRE :** *il est important pour un professionnel d'analyser ses conditions de travail, de savoir repérer les situations à risque, de savoir porter secours, d'être force de proposition (PRAP)*

**Antoine DE LIPOWSKI :** *La formation Acteur Prévention Secours (APS) intègre le PRAP et SST. Le module SST qui est à recycler tous les 2 ans pourrait être l'un de ceux à intégrer à la FCO.*

**Mickaël GOALEC** : il faut conserver les heures de conduite en FCO mais avec un retour sur les évaluations qui permettrait de connaître et de rectifier les faiblesses relevées et les points à améliorer.

**Marie LABARRE** : En ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement (e-learning) tous les conducteurs routiers, en particulier les plus âgés, n'ont pas tous la même aisance à les utiliser. On le constate au quotidien et ils ont souvent besoin d'aide ne serait-ce que pour ouvrir leur CPF.

**Frédéric MOREAU** : oui pour le « e-learning » mais limité à certain thèmes (analyse de situation, code,) mais en tenant compte que ce n'est ni accessible, ni adapté à tous.

**Olivier GOUGEON** : En voyageurs après enquête, 68% des entreprises sont d'accord pour un fractionnement des 5 jours de la FCO mais sont peu favorables à des formations en « e-learning ».

**Muriel HAUGEARD** : Pour ce qui concerne la possibilité d'intégrer les stages de récupération de points, la question mérite d'être posée mais tout dépend dans quel cadre ils ont été perdus (professionnel ou privé) et pour quels types d'infractions. Il ne faut pas oublier que la partie avec le psychologue est essentielle dans le stage de 2 jours.

**Frédéric MOREAU** : Pourquoi pas une formule avec 1 jour intégré à la FCO et 1 jour payant avec un psychologue ?

**Olivier GOUGEON** : le secteur des voyageurs n'est pas favorable à l'intégration des stages permis à points dans la FCO.

#### Synthèse des remarques des membres du CRFPTL sur les questions suivantes :

**Comment répartir les modules : l'un dit « obligatoire » de 2 jours et l'autre dit « de perfectionnement » de 3 jours, sur les 5 années ?**

3 jours plutôt que 2 jours dans le module obligatoire compte tenu des thématiques incontournables à traiter et 2 jours pour les modules de perfectionnement. Avoir la possibilité de transmettre aux employeurs une synthèse sur le niveau des salariés par rapport aux thèmes traités dans le module de base. Ceci permettrait de déterminer les thématiques à développer dans les modules complémentaires en fonction des faiblesses relevées.

**Programme unique de base pour tous ?**

Oui en tous cas un module unique identique pour tous en Marchandises et un module unique pour tous en voyageurs

**Thématiques incontournables dans module obligatoire**

- Réglementation
- Sécurité routière
- Santé et Sécurité au travail
- Base de conduite rationnelle
- Sensibilisation à la démarche de développement durable (la contribution des conducteurs)

**Modules complémentaires pour compléter la FCO et sur quelles durées ?**

- Conduite rationnelle
- ADR
- APS (Acteur Prévention Secours) donc PRAP/SST adaptés aux conducteurs
- Des modules qui viendraient pallier aux faiblesses relevées au module de base ou constatées en entreprises

**Répartition des modules de formation sur la période de 5 ans ?**

Nécessité dans tous les cas d'avoir une base très précise pour le suivi afin de sécuriser le renouvellement de la CQC. Si les modules complémentaires sont déterminés par les faiblesses ou les besoins constatés à l'issue du module de base, celui-ci doit être fait en premier

Conserver une conduite individuelle de 2h dans le module de base ou prévoir à la place une conduite rationnelle (en entreprise ? En centre de formation ? Dans le module de base ? En module complémentaire ?

Oui conserver dans tous les cas un module de conduite dans le module de base, au moins pour évaluer celle-ci et pour établir les principes généraux de la conduite rationnelle. Ceci n'est pas incompatible avec le fait de réaliser des modules complémentaires en conduite rationnelle et suivant les possibilités de l'entreprise, en entreprise ou en centre de formation. Lorsque cela est possible, l'utilisation du simulateur de conduite suscite l'intérêt, tant sur la conduite en module de base que sur d'éventuels modules complémentaires qui seraient imputables dans la FCO et visant par exemple à apprendre aux conducteurs à réagir dans des situations non réalisables in situ : conduite en montage, freinage d'urgence, neige...

#### Apprentissage en ligne et sur quelles thématiques

Uniquement pour la révision de la réglementation, code de la route, RSE mais pas pour ce qui touche aux tâches liées à la conduite et à la manutention. La question de la fracture numérique est posée et une solution alternative doit dans ce cas être proposée au candidat.

#### Possibilité de récupérer des points de permis (pour les conducteurs) à hauteur de 7h dans la FCO?

Les voyageurs y sont opposés. En marchandise la question reste ouverte mais uniquement pour des points perdus dans le cadre professionnel hors délits routiers.

#### Autres suggestions

Une utilisation accrue du simulateur de conduite qui contribue à moderniser l'image du métier et à valoriser les conducteurs.

#### Echanges à propos des difficultés de recrutement des conducteurs :

**Christian BOUIN** : aujourd'hui nous rencontrons de difficulté de recrutement, certes, mais ce qui est plus inquiétant c'est qu'il y a aussi une baisse en terme de « qualité » des candidatures.

**Mickaël GOALEC** : la profession s'est souvent contentée de simplement remplacer les salariés qui partent mais aujourd'hui, il faut anticiper et recourir de manière importante à l'alternance (Contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) pour former et recruter nos futurs conducteurs. En ce qui concerne les Routiers Bretons, malgré l'effort de formation continue (nous avons toujours formé des conducteurs en alternance), nous n'arrivons actuellement qu'à remplacer les conducteurs sortants de la société. Le déficit de 20 conducteurs est stable depuis 2 ans.

**Marie LABARRE** : c'est vrai mais une clause de dédit formation serait la bienvenue...

**Éric GODEFROY** : Le secteur marchandises pour compte d'autrui a besoin en Bretagne de 1500 nouveaux conducteurs/an, et avec le compte propre c'est 2500 qui sont nécessaires. Or les dispositifs de formations initiales et continues ne nous apportent annuellement que 1700 nouveaux conducteurs... Et compte tenu du taux de réussite aux examens il faudrait environ 2800 entrées en formation ! Cela pose aussi les limites du dispositif de formation et de son financement.

## Accès à la profession par la voie de l'examen d'Attestation de Capacité

- Contexte général et spécificités par attestation de capacité.
- Pistes de réflexion – Actions à envisager.

**Constat** : aujourd'hui les résultats à l'examen d'Attestation de Capacité sont en baisse, que ce soit l'examen AC Marchandises et Loueurs, Voyageurs ou Commissionnaires.

Le niveau d'expression écrite et de compréhension des candidats est très faible (raisonnement, capacité à expliquer les calculs). Et cette tendance est amorcée depuis 5 à 10 ans.

Les résultats des personnes qui se sont présentées « en candidats libre » sont nettement inférieurs à ceux présentés après formation.

Remarques :

**Marie LABARRE :** *il y a deux possibilités aujourd'hui de passer l'Attestation de Capacité en présentiel (6 semaines de formation) ou à distance. Il ne faut pas oublier que l'AC permet d'accéder à la profession de transporteur et on constate que les difficultés rencontrées à l'examen par les candidats portent sur la gestion alors que cette notion est basique et incontournable pour de futurs gérants ou responsables d'exploitation.*

**Muriel HAUGEARD :** *admettre une baisse de difficulté de l'examen c'est oublier l'objectif de base qui est de limiter les faillites du fait d'une mauvaise gestion justement.*

**Mickaël GOALEC :** *Je ne suis pas favorable à l'idée de rendre la formation obligatoire ou alors sur une partie seulement. Par contre, une auto évaluation des connaissances en amont de l'examen me semble pertinente : cela permettrait aux candidats de mesurer leurs besoins de formation.*

**Simon LOISEAU :** *En suivant la formation de Responsable d'Unité Transport Logistique – RUTL, validée par un certificat du CNAM, on peut par équivalence d'obtenir les AC Marchandises, Loueur et Commissionnaire mais la démarche est contraignante.*

**Jean-Pierre PICHAVANT :** *la formation de RUTL fonctionne bien, les candidats sont en général très impliqués et motivés car la formation dure 310 heures et cela implique pour eux de se déplacer 31 vendredis et samedis en centre de formation*

**Eric GODEFROY :** *précise que le même dispositif existe chez Promotrans avec le certificat de l'École de Maîtrise de Transport Routier -EMTR*

Synthèse des remarques des membres du CRFPTL sur les questions suivantes :

**Faut-il abaisser le niveau des examens AC ?**

Non catégoriquement

**Doit-on baisser le niveau de gestion ?**

Surement pas, cela irait à l'encontre de ce que nous avons demandé depuis des années.

**Rendre la formation obligatoire ?**

Non, des personnes ayant des compétences transverses peuvent y arriver en travaillant par elles-mêmes. C'est un principe de liberté individuelle auquel il ne faut pas toucher.

**Ne conserver que la voie des diplômes ?**

Non pour ne pas se priver de bons candidats ayant des compétences transverses applicables et d'autodidactes de talents.

**L'idée d'un test en ligne comme pré requis avant l'examen qui permettant au candidat de repérer ses faiblesses et d'y remédier avant de pouvoir se présenter retient l'attention.**

**« Marque employeur », présentation du projet « TISSER »**

- La marque employeur est l'image d'une entreprise auprès de ses employés et des candidats potentiels, et inclut par extension les efforts de marketing qui visent à l'améliorer et à la communiquer
- « TISSER » : Transmettre les Informations et les Savoirs des Séniors Exploitants Routiers

Remarques :

**Emmanuel VIOLLE :** *transmettre le savoir, les expériences et les connaissances dans un contexte particulier et lié à l'entreprise, c'est en effet indispensable. Le renouveau est aussi une chance car il apporte d'autres visions, méthodes et outils et il doit bénéficier des savoirs antérieurs.*

**Muriel HAUGEARD :** *est volontaire si besoin est pour tester les outils de « Tisser » et participer à des groupes de travail.*

Synthèse des remarques des membres du CRFPTL sur les questions suivantes :

**Doit-on envisager un accompagnement ?**

C'est un enjeu sur lequel il y a unanimité, et en particulier sur le volet transmission des savoirs et le projet TISSER. Un accompagnement semble plus nécessaire dans les petites structures mais il est fait remarquer que les groupes peuvent aussi être constitués de petits établissements avec de petites unités d'exploitants...

**A quel niveau ?**

D'abord au niveau des dirigeants qui sont à même d'insuffler cette dynamique

**Transmission des savoirs au niveau des exploitants seniors**

Oui le projet TISSER répond à une vraie problématique.

**Innovation**

- Présentation de la commission prospective - LAB
- Echanges sur les thématiques à développer.

Synthèse des remarques des membres du CRFPTL sur la question suivante :

**Thématiques à développer**

Les sujets visés par le Lab sont pertinents et intéressants en particulier sur l'évolution des matériels, des réglementations et sur leur incidence sur l'évolution des métiers.

**Informations/Echanges/Questions diverses**

- Point sur les actions « Tremplin », Prévention des risques professionnels, action QVT TRM de l'Aract, expérimentation Acteur Prévention Secours (APS) en formation initiale.

**Tremplin** : 1897 inscrits à ce jour - Point intermédiaire détaillé sur document remis en réunion.

**Point sur l'action prévention** : Emilie Boulin fait un point rapide sur l'avancée de ses travaux et sur les supports en cours de finalisation

- Présentation du projet « Village des métiers du transport et de la logistique » en partenariat AFT et Bretagne Supply Chain (BSC)

*Cf. Compte rendu du CRFPTL du 25/10/18*

*« Mickael GOALEC : afin d'apporter un éclairage supplémentaire sur nos secteurs et nos différentes activités et améliorer l'attractivité vers nos métiers nous pourrions mener une opération « Village des métiers Transport et Logistique » portée par le CRFPTL »*

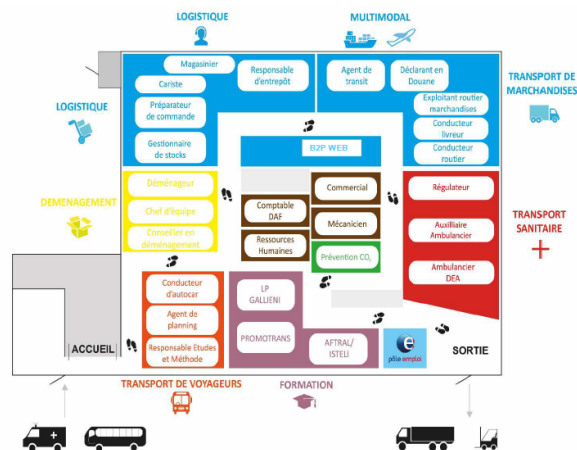
**Village des métiers programmé en janvier 2020**

Obligation pour l'ensemble des visiteurs de réaliser le circuit complet

*(Opération menée avec succès par le CRFPTL en région Occitanie).*

**Exemple :**

*Plan général du Circuit de découverte du village des métiers Transport/logistique*





**Pierrick BIHAN** (DIRECCTE) est interpellé par les membres du CRFPTL au sujet des multiples problèmes liés à la délivrance des titres professionnels depuis l'instauration de la nouvelle plateforme CERES. Les nouveaux conducteurs ne sont pas employables tout de suite alors que les entreprises manquent de personnel de conduite et que ce sont uniquement des problèmes administratifs qui empêchent leur prise de fonction.

Monsieur **BIHAN** promet de se pencher personnellement sur la question auprès du service concerné.

**Mickaël GOALEC** remercie les membres du CRFPTL pour leur participation active et toujours plus nombreuse et les invite à partager le moment de convivialité qui va suivre la remise de 3 médailles et diplômes d'honneur de l'AFT.

Le président lève la séance.

### **Prochaine réunion du CRFPTL:**

**Probablement novembre 2019** (lancement d'un Doodle pour fixer la date)